



Service Municipal
Sports et Jeunesse

Avenue de la Gare
81500 LAVAU
05.63.58.09.60

CONVENTION de MISE à DISPOSITION de l'ECRAN GEANT

Entre :

Le Maire de LAVAU, autorisé par délibération en date du 27 mars 2008,

d'une part,

Et :

M.
Adresse
Tél.
Association :

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Le grand écran est mis à disposition de :

-

Date :
Nature de la présentation :

ARTICLE 1 - Préalablement à l'utilisation de l'écran géant, l'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurances couvrant les dommages aux biens, pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation précitée.

Cette police portant le n°
a été souscrite le
auprès de
pour une durée de

.../...

ARTICLE 2 - La demande doit être faite auprès du Service Municipal des Sports et de la Jeunesse (05.63.58.09.60) au moins une semaine avant la date d'utilisation prévue. Celle-ci sera alors enregistrée sur le planning «écran géant».

ARTICLE 3 – L'écran géant pourra être récupéré au Service Municipal des Sports et de la Jeunesse par un responsable désigné par l'organisateur, auprès de Monsieur BELOT, le jour de l'utilisation prévue. Il sera rapporté le jour même (si possible) sinon le lendemain.

ARTICLE 4 – L'organisateur s'engage à restituer l'écran géant dans l'état où il l'a trouvé. Il s'engage à réparer ou à indemniser la Commune pour les dégâts éventuellement commis pendant l'utilisation.

Fait à LAVAUUR, le

Signatures et cachets

L'Organisateur,

Le Député Maire,